
Garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

MODALITES - Note du 02 avril 2021

Conformément aux directives gouvernementales relatives au Coronavirus (COVID-19), les enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie peuvent être accueillis. Les enfants doivent être scolarisés sur le territoire.

Veillez trouver, ci-dessous, les modalités en fonction des jours de la semaine :

LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI :

Les parents doivent **contacter l'école** du territoire où est scolarisé l'enfant.
Le périscolaire sera assuré par les accueils habituels, si besoin.

MERCREDI :

Les parents doivent **contacter les accueils de loisirs habituels**.

VACANCES SCOLAIRES DE PAQUES du 12 au 23 avril 2021 :

Les parents doivent **contacter l'accueil de loisirs concerné** :

- **Les Ouistitis - Beaulieu Sous la Roche** pour la Chapelle Hermier / Beaulieu Sous la Roche,
- **Arc en Ciel aux Achards - la Mothe Achard** pour Saint Georges de Pointindoux / les Achards,
- **Pays des Loustics - Sainte Flaive des Loups** pour le Girouard / Sainte Flaive des Loups,
- **Pour Saint Julien des Landes, Martinet et Nieul-le-Dolent** : en fonction des demandes, la garde sera soit réalisée sur le site de chacun des accueils, soit sur un autre site du territoire.

Professionnels concernés par ce dispositif (liste du 02/04/21) :

- Tous les **personnels des établissements de santé** ;
- **Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes** ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la **filière de dépistage** (professionnels en charge du contact tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) **et de vaccination** (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les **préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers** ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- **Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants** : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour **personnes handicapées** ; services **d'aide à domicile** (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; **Services infirmiers d'aide à domicile** ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- **Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI)** des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire)

ET qu'aucun autre mode de garde n'ait été trouvé.

Justificatifs à fournir par les parents lors de la demande :

Présentation d'une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde et d'un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie prioritaire (carte professionnelle, attestation de l'employeur...). Ils devront également attester que leur enfant n'est pas symptomatique.

Amplitude des horaires d'ouverture des accueils : 7h15 à 18h45

Repas/goûter : la restauration scolaire étant fermée, les parents doivent fournir un pique-nique pour le midi et un goûter pour l'après-midi.

Si l'enfant a un PAI, merci de fournir la trousse de médicaments ainsi que la copie du PAI et la prescription médicale.

Facturation : gratuité

HYGIENE : afin d'éviter les contacts, l'enfant devra venir avec **sa gourde**, sa **serviette de toilette** pour s'essuyer les mains et son **sac de couchage** s'il fait la sieste.

*Le Pôle enfance-jeunesse
Communauté de Communes du Pays des Achards*

CONTACTS

	STRUCTURE	RESPONSABLE	Téléphones	Mails
Beaulieu sous la Roche	La Croix des Vignes	Olivier Melle	02 51 98 81 90	ec.beaulieusouslaroche.lacroixdesvignes@ddec85.org
	René Goscinny	Cécile BUET	02 51 98 82 71	ce.0850212u@ac-nantes.fr
	ACCUEIL DE LOISIRS	Wilfrid PIFFETEAU Anne Sophie DURET	06 08 27 84 20 07 57 40 72 54	ouistitis@cc-paysdesachards.fr
La Chapelle Hermier	Saint Pierre	Karen BOURSERAU	02 51 34 60 72	ecolepriveelachapellehermier@wanadoo.fr
	Aimé Césaire	Fanny SIRET	02 51 34 63 59	ce.0850267d@ac-nantes.fr
	ACCUEIL DE LOISIRS	Delphine GAUVRIT	02 51 34 98 59	centredeloisirs@lachapelle-hermier.fr
Le Girouard	Pierre Marie Louis	Bettina PONTOIZEAU	02 51 46 64 06	ce.0850327u@ac-nantes.fr
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	Valérie HUBERT	02 51 98 12 05	v.hubert@cc-paysdesachards.fr
Les Acharde	Sainte Marie (LMA)	André-Jacques GABORIEAU	02 51 05 90 30	ecstemarielma@wanadoo.fr
	La Source (LCA)	Anne Lise ARTAUD	02 51 05 64 67	ecoleprivee.lasource@orange.fr
	Le Pré aux oiseaux (LMA)	Xavier LOUVEAU	02 51 38 61 92	ce.0850392p@ac-nantes.fr
	ACCUEIL DE LOISIRS (LMA)	Audrey SAVOYANT	06 48 49 98 72	arcenciel@cc-paysdesachards.fr
	Marquerite Aujard (LCA)	Marie ARNAUD	02 51 94 79 11	ce.0850265b@ac-nantes.fr
	ACCUEIL PERISCOLAIRE (LCA)	Sophie CHAIGNE	02 72 78 10 39	s.chaigne@cc-paysdesachards.fr
Nieul le Dolent	Saint Pierre	Estelle LENOTRE	02 51 07 93 13	ec.nieulledolent.stpierre@ddec85.org
	Henri Roca	Charlotte BROCHARD	02 51 07 98 54	ce.0850406e@ac-nantes.fr
	ACCUEIL DE LOISIRS	Delphine MOREAU	06 75 56 22 95	caej.nieul@gmail.com
Sainte Flaive des Loups	L'Envol	Delphine GUILLOT	02 51 34 03 96	ec.steflaivedesloups.lenvol@ddec85.org
	Ecole Les P'tits Loups	Marie-Claire AYRAULT	02 51 34 06 50	ce.0850506n@ac-nantes.fr
	ACCUEIL DE LOISIRS	Adeline YOU	02 51 06 21 96	paysdesloustics@cc-paysdesachards.fr
Saint Georges de Pointindoux	Notre Dame de l'Auzance	Hélène DHEILLY	02 51 38 63 56	ecole-privee-st-georges@wanadoo.fr
	Paul Emile Victor	Laetitia RABAUD-LEBLANC	02 51 05 68 59	ce.0851285k@ac-nantes.fr
	ACCUEIL PERISCOLAIRE	Aurélien BOUTOLLEAU	07 88 67 07 76	a.boutolleau@cc-paysdesachards.fr
Saint Julien des Landes	Sainte Marie	Anne-Laure MOUCHARD	02 51 46 62 17	ec.stjuliendeslandes.stemarie@ddec85.fr
	La Farandole des couleurs	Rodolphe VION	02 51 06 04 98	ce.0851644a@ac-nantes.fr
	ACCUEIL DE LOISIRS	Anne VILM	06 98 34 12 09	fr.stjulien@orange.fr
Martinet	Saint Joseph	Anne-Christine MARTINEAU	02 51 34 60 17	ecole.martinet@orange.fr
	ACCUEIL DE LOISIRS	Virginie FOUASSIER	06 19 80 00 69	asso.frm@orange.fr
Communauté de Communes Pays des Acharde	Directrice enfance jeunesse	Céline QUILLAUD ROBERT	02 51 34 02 92	c.quillaudrobert@cc-paysdesachards.fr
	Coordinatrice enfance jeunesse	Pauline PAINOT	07 70 09 17 71	p.painot@cc-paysdesachards.fr
	Responsable ACM	Séverine ROSAY	06 43 65 55 69	s.rosay@cc-paysdesachards.fr